

**Délibération N° 2020-53**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 octobre 2020  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et D 714-34 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du SCD adoptés par le Conseil d'administration le 8 mars 2013, notamment l'art. 5 ;

**Prend la délibération suivante:**

**OBJET : Présentation du rapport d'activité du SCD au titre de l'année 2019**

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité du SCD pour l'année 2019, joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 17

Fait à Lyon, le 26 octobre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente  
Par déléguation  
La Directrice Générale des Services  
**Irène GAZEL**  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.